

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 12 décembre 2018

L'an deux mille seize et le 12 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Aurélie BONNET, Yannick BRIAS, Jean-Pierre CHAPILLON, Sylvie COCHONNAT, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Janick PEYRAVERNAY, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Christophe CHIROL (excusé)
Max DESSUS (pouvoir donné à Céline BONNET)

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **dix-sept** conseillers présents (**+ 1 pouvoir**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2018
- II. Ouverture de crédits 2019 en section d'investissement (Délibération n°1)
- III. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable Exercice 2017 par le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières (Délibération n°2)
- IV. Demande de subvention exceptionnelle pour les 40 ans du club de Judo de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°3)
- V. Demande de Subvention exceptionnelle pour le règlement du Fioul pour l'association l'Aurore Sportive (Délibération n°4)

- VI. Délibération autorisant Mme le Maire à signer un PEDT (projet éducatif de Territoire) dans la continuité de la réforme des rythmes éducatifs (Délibération n°5)
- VII. Indemnisation exceptionnelle pour la prise en charge de 3 ânes errants sur la commune de Boulieu-lès-Annonay par un habitant Bonloculien (Délibération n°6)
- VIII. Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. Ouverture de crédits 2019 en section d'investissement (Délibération n°1)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Le montant global autorisé représente 348 520 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, et répartir ces crédits comme suit :

- chapitre 21.....	30 000 €
- chapitre 23.....	318 520 €

III. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable Exercice 2017 par le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières (Délibération n°2)

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable relatif à l'exercice 2017 et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport qui a été approuvé par le Bureau syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Donne** son accord de principe sur le rapport décrit ci-dessus.

IV. Demande de subvention exceptionnelle pour les 40 ans du club de Judo de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°3)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une subvention exceptionnelle par le club de Judo suite à l'organisation des 40 ans du club qui a eu lieu le samedi 24 novembre 2018.

Madame le Maire propose une subvention exceptionnelle à l'association pour un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association judo-club pour l'organisation des 40 ans du club.

- **Autorise** Madame le Maire à procéder au mandatement de cette participation.

V. Demande de Subvention exceptionnelle pour le règlement du Fioul pour l'association l'Aurore Sportive (Délibération n°4)

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle pour le règlement du fioul pour l'association l'Aurore Sportive pour un montant de 1 440€ TTC sur présentation de la facture du 11/10/2018 de Charvet La Mure Bianco.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 440 € TTC à l'association l'Aurore Sportive.

- **Autorise** Madame le Maire à procéder au mandatement de cette participation.

VI. Délibération autorisant Mme le Maire à signer un PEDT (projet éducatif de Territoire) dans la continuité de la réforme des rythmes éducatifs (Délibération n°5)

Dans la continuité de la réforme des rythmes éducatifs lancée en 2013, l'instauration du « plan mercredi » depuis la rentrée des classes 2018, permet à toutes les collectivités volontaires de mettre en place un accueil de loisirs périscolaire à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Il est proposé un accompagnement de proximité par les services de l'Etat, les Caisses d'allocation familiales et les associations locales partenaires, ainsi que des aides financières spécifiques.

Des réunions ont été programmées en novembre et décembre pour faire le point sur l'éventail des solutions et accompagnements financiers prévus pour faciliter le déploiement de cette mesure, en présence des services « jeunesse et sport » de la DDCSPP, de l'éducation nationale, de la CAF et de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le PEDT décrit ci-dessus.

VII. Indemnisation exceptionnelle pour la prise en charge de 3 ânes errants sur la commune de Boulieu-lès-Annonay par un habitant de la commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°6)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en date du 23 Octobre 2018, 3 ânes errants ont été signalés sur la commune de Boulieu-lès-Annonay.

La gendarmerie a remis ces équidés sur la propriété d'une Bonloculienne afin d'éviter les désagréments sur la voie publique en attendant qu'ils soient pris en charge par la fondation Bardot. La famille d'accueil a dû assumer le coût pour ces 3 équidés durant plus de 3 semaines.

Madame le maire présente au conseil le courrier de l'Administrée qui demande une participation financière de la commune de Boulieu-lès-Annonay concernant cette prise en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à indemniser l'administrée pour un montant de 300 €.

VIII. Questions diverses

- Remerciements de la FNATH, de la Maison de Jonathan et de l'association « Les Cerisiers Blancs » suite au versement de subventions
- Réunion « Notre région en 2030 – Grande concertation » lundi 19 décembre à 19h00

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 23 janvier

Mercredi 6 mars

Mercredi 3 avril

Jeudi 9 mai

Mercredi 5 juin

Mercredi 10 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.